

## Annexe 4 – Licence d'utilisation

La présente licence a pour objet de décrire les utilisations possibles des géoservices. Dans un but d'information de l'utilisateur inscrit ou en cours d'inscription.

### Définition

**Utilisateur** : Il s'agit de toute personne physique ou morale qui utilise les données conformément aux libertés et aux conditions prévues par la plateforme de géoservices Sigogne. L'utilisation comporte la copie, l'enrichissement, la transformation, le traitement et la diffusion des données. Les outils et leurs fonctionnalités

### Plateforme de géoservices Sigogne :

La plateforme de géoservices Sigogne est constituée d'une base de données, des données qui y sont agrégées et d'outils (géovisualiseur, site Internet, géocatalogue) permettant la collecte, l'indexation, la vérification, l'export et la mise à disposition des données sous la forme de cartes et de synthèses.

### RESTITUTION ADAPTÉE AUX USAGES

La plateforme de géoservices offre des fonctionnalités avancées aux personnes disposant d'un compte d'utilisateur, avec notamment des requêtes pré-paramétrées et des synthèses des enjeux biodiversité adaptées aux usages. Les fonctionnalités avancées seront ouvertes par typologie de compte utilisateur en fonction des cas d'usages qui le justifie. Les utilisateurs souhaitant accéder aux fonctionnalités avancées (données localisées par exemple) devront suivre une formation adaptée dispensée par l'équipe en charge de la plateforme de géoservices.

### USAGES AUTORISÉS

Les cartes, tableaux et synthèses accessibles au grand public sont sous licence creative commons CC-by-nc-nd, selon les conditions suivantes :

- Paternité — Vous devez citer le nom de l'auteur original de la manière indiquée par l'auteur de l'œuvre ou le titulaire des droits qui vous confère cette autorisation (mais pas d'une manière qui suggérerait qu'ils vous soutiennent ou approuvent votre utilisation de l'œuvre).
- Pas d'Utilisation Commerciale — Vous n'avez pas le droit d'utiliser cette création à des fins commerciales.
- Pas de Modification — Vous n'avez pas le droit de modifier, de transformer ou d'adapter cette création.

Les cartes, tableaux et synthèses accessibles aux ayants droit sont sous licence propriétaire. Une œuvre est propriétaire lorsque son auteur décide de publier en interdisant :

- d'utiliser l'œuvre pour d'autres usages que ceux pour lesquels il a acquis les droits ;
- d'étudier l'œuvre ;
- de copier et de redistribuer des copies de l'œuvre ;
- de modifier l'œuvre

L'utilisateur inscrit s'engage à n'utiliser les géoservices (cartes, listes, synthèses, données téléchargées) que dans le cadre du projet pour lequel il a sollicité un accès à la plateforme de géoservices. En acceptant cette licence, l'utilisateur inscrit s'engage à respecter les règles de restriction de diffusion liées à la sensibilité des données ([lien](#) vers le référentiel régional des données naturalistes sensibles) en veillant à ne pas communiquer d'informations qui pourraient menacer ces espèces, ou qui pourraient nuire à la biodiversité.

### Accès aux données localisées

L'accès aux données localisées est à destination de la police de l'environnement, des services instructeurs des DDT, Dreal et OFB, pour un usage réglementaire, dans le cadre d'une instruction, d'un contrôle administratif sur document ou d'un contrôle sur site. Cet accès peut également être étendue à d'autres usages après avis du CTCB dont les chefs de file concernés sur la base de la demande explicite (cf annexes 5 de la charte partenariale). La porte d'entrée pour la consultation des données est la réglementation liée aux espèces (espèces étant couvertes par un type de protection (protection des espèces selon article L411-1 du code de l'environnement, Annexe II de la directive concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages ou Annexe I de la directive concernant la conservation des oiseaux sauvages pour l'incidence Natura 2000)).

A noter que cet accès est ouvert après le suivi de la formation correspondante et après avoir complété l'engagement utilisateur pour l'accès aux données sensibles (annexe 6 de la charte partenariale)

## TRAITEMENT À LA DEMANDE DE DONNEES

Des demandes spécifiques pourront être réalisés par les utilisateurs enregistrés auprès de la plateforme de géoservices Sigogne pour des mise à disposition d'information (ex : cartographie spécifique), géotraitement ou des exports de données. Les demandes seront examinées au cas par cas. Toute demande refusée par la plateforme sera motivée, après consultation dans le cadre du CTCB.

### **Nature des traitements**

Les traitements de données seront réalisés dans le respect du droit et de la propriété des données, notamment :

- l'ensemble des données publiques pourra être exporté sans préconisation particulière hormis celles liées à la sensibilité des données,
- les demandes d'export et de mise à disposition de données sensibles seront examinées au cas par cas et pourront être soumises au comité technique connaissance de la biodiversité,
- les exports ou mise à disposition de données privés seront réalisés après accord du propriétaire de la donnée.

### **Condition des exports et des mises à disposition d'information**

Les exports liés aux missions de l'ARB seront réalisés dans ce cadre par les équipes techniques de la plateforme de géoservices (SINP, ONB, ORB...).

Les exports nécessitant un temps de travail conséquent seront examinés au cas par cas. Des conventions à titre gracieux ou onéreux pourront alors être établies entre les organismes concernés.

## Avertissement : exhaustivité des données

Les synthèses, cartes et listes ne peuvent être considérées comme exhaustives. L'absence d'espèces peut avoir des causes multiples, pouvant par exemple provenir de prospections lacunaires. De fait l'utilisation de la plateforme de géoservices ne se subroge pas aux prospections de terrain lors de l'élaboration d'un projet en vue d'une instruction réglementaire. L'exploitation des données présentes sur la plateforme de géoservices peut bénéficier de l'appui d'un expert en biodiversité dont les chefs de files sur leurs domaines de compétence (Voir annexe 2).

## AIDE À L'UTILISATION DE LA PLATEFORME DE GEOSERVICES

L'utilisateur peut se référer aux tutoriels accessibles sur la plateforme de géoservices. Il peut aussi contacter l'équipe en charge de la plateforme de géoservices Sigogne via le formulaire de contact sur le site sigogne.org. Des formations sont par ailleurs organisées régulièrement et gratuitement. L'inscription se faisant en ligne sur le site sigogne.org.

## INSCRIPTION, DÉSCRIPTION

L'inscription à la plateforme de géoservices est gratuite, elle est ouverte aux professionnels et aux membres d'associations. La demande d'inscription sera systématiquement motivée.

Les critères d'analyse des demandes d'inscription sont présentés en annexe 9.

Cette demande d'inscription implique de facto une acceptation de la présente licence et des modalités de gestion qui y sont décrites.

La désinscription pourra intervenir :

- à la demande de l'utilisateur sur simple demande par mail à l'adresse [contact@sigogne.org](mailto:contact@sigogne.org) ou via le formulaire de contact
- après deux ans d'inactivité du compte utilisateur à l'initiative de l'équipe en charge de la plateforme de géoservices
- en cas de non-respect de la présente licence utilisateur (cf infra – gestion des litiges)

## GESTION DES LITIGES

Dans le cas de diffusion sans autorisation des données ou d'informations déposées sur la plateforme de géoservices : cessation immédiate des droits d'accès à la plateforme de géoservices.

Ces mesures sont d'usage interne à la plateforme de géoservices et n'interfèrent en rien avec d'éventuelles poursuites devant les tribunaux ad hoc dans le cadre de contraventions aux lois, règlements et autres textes en vigueur, notamment dans les cas où les droits ou la réputation d'inscrits ou de tiers (y compris sigogne.org ou son gestionnaire) sont mis en cause.